



FORMATION En - Ligne

Les Plus du Stage

Formation à distance dans les conditions d'une formation présentielle en interaction avec le formateur ou les participants. Formez-vous sans vous déplacer.

Durée

14h de formation (2 x 7h sur 2 jours consécutifs).
09h00 – 12h30 / 14h00 – 17h30

Public visé

Toute personne amenée à produire et/ou à valider des audits énergétiques incitatifs en maison individuelle.

Méthodes pédagogiques

Formation en vidéo-conférence à partir d'un diaporama type PowerPoint vidéo partagé. Apports théoriques, séquences de brainstorming, jeux de rôle, échanges et retours d'expérience.
Évaluation des acquis en fin de session.

Prérequis conseillés

1. Avoir suivi en amont notre module de formation SIMCAP_FOAD (voir programme [ici](#))
2. En vue de la qualification RGE, posséder une expérience en matière de rénovation énergétique de :
 - 1 an si titulaire d'un titre ou diplôme de niveau I dans le domaine de la maîtrise de l'énergie ;
 - 3 ans si titulaire d'un titre ou diplôme de niveau II ou III dans le domaine de la maîtrise de l'énergie ;
 - 5 ans si titulaire d'un autre titre ou diplôme.

Matériel nécessaire

Un PC équipé d'une caméra et d'un microphone (ou écouteurs avec micro pour téléphone), d'une connexion Internet

Formateurs

Formateurs SYNERGISUD qualifiés étant également des auditeurs d'entreprises labellisées RGE Audit énergétique.

Lieux & Dates

Selon planning proposé ou autre date à définir.

Tarifs & Financements

980 € HT par stagiaire

Renseignements & Inscriptions

SYNERGISUD département Formation

@ : formation@synergisud.fr

☎ : 09 70 81 86 97



Objectif de la formation :

- Satisfaire la condition de formation pour l'obtention d'une qualification RGE QUALIBAT 8731 ou RGE OPQIBI 19.11 relative à la réalisation d'audits énergétiques dans les maisons individuelles (cf. décret n°2018-416 du 30 mai 2018)



Objectifs pédagogiques :

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de :

- Réaliser un audit énergétique en maison individuelle conformément aux modalités de réalisation relative aux conditions d'éligibilité à MaPrimeRénov'
- Concevoir et prescrire un programme de travaux de rénovation énergétique performante par étapes, tout en anticipant les éventuels effets négatifs voire même sinistres et en tenant compte des interfaces et interactions entre les différents lots améliorés ou non en même temps



Programme :

Jour 1

1. La définition et les intérêts d'une prestation d'audit énergétique

- Définition de la prestation de l'audit énergétique en maison individuelle éligible à MaPrimeRénov' selon les textes réglementaires en vigueur, si réalisée par une structure qualifiée
- Méthodes de calcul à utiliser pour la partie modélisation informatique dans un audit énergétique
- Intérêts de ce type de prestation pour un maître d'ouvrage

2. La méthodologie de l'audit énergétique

- Identifier les différents étapes
- Prise de contact avec le(s) commanditaire(s)
- Préparer la collecte sur site
- Recueillir sur site les éléments permettant de comprendre le fonctionnement énergétique réel du bâtiment (tous usages)
- Questionner sur site les occupants sur leur modalité d'occupation et leur ressenti en terme de confort
- Utiliser sur site les outils de mesure pour relevés
- Identification sur site des points sensibles vis-à-vis de désordres actuels ou potentiels
- Relever sur site les éléments pour chiffrage des travaux d'amélioration énergétique envisageables
- Modéliser l'état initial avec un logiciel adapté à l'audit énergétique en maison individuelle
- Caler les consommations issues des factures d'énergie exploitables et redressées climatiquement sur celles estimées par la modélisation sous le logiciel de calcul autre que réglementaire
- Établir un programme de travaux selon un découpage progressif cohérent d'étapes de travaux dits BBC-compatibles
- Simulations informatiques de ces différentes étapes de travaux
- Rédaction d'un rapport d'audit avec une synthèse
- Restitution du rapport d'audit au(x) commanditaire(s)

3. L'anticipation des effets négatifs ou de la sinistralité pouvant survenir suite à des travaux de rénovation énergétique dans un logement

- Risques de non atteinte du gain escompté sur la facture énergétique des occupants
- Risques de désordres / pathologies affectant la pérennité du bâti ou des systèmes
- Risques d'altérations sur le confort des occupants (thermique d'hiver et d'été, acoustique, hygiénique) voire même de mise en danger de leur santé

4. Le diagnostic sur site

- Révision des notions de base de la thermique et énergétique des bâtiments
- Révision de l'ensemble des techniques globales (modes constructifs et équipements) et technologies amélioratrices de la performance énergétique dans le secteur des maisons individuelles
- Liste des interfaces et interactions entre les différents lots à traiter

Jour 2

5. Un cas pratique de réalisation d'une prestation complète d'audit énergétique d'une maison individuelle



Évaluation individuelle des acquis par QCM



Accessibilité - Personnes en Situation de Handicap (PSH) : Contact de notre référent handicap
Sandra GARCIA. [Formulaire de contact](#) ou téléphone : 04 42 08 00 01